

FOOTBALL à 7 – Règlement

Loi 1 : Terrain de jeu: longueur: 50 à 75 mètres, largeur: 45 à 55 mètres. Buts de 6 X 2, 10 m.

Loi 2 : Ballon: numéro 4, convenablement gonflé.

Loi 3 : Nombre de joueurs: 7 joueurs dont un gardien de but, plus 3 remplaçants maximum.

Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Les remplacés deviennent remplaçants.

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait.

SURCLASSEMENT: Conformément aux dispositions de l'article 73 et 168 des règlements généraux, une équipe **POUSSIN** ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses débutants ou débutantes 2^{ème} année surclassés et une équipe **BENJAMIN** ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses poussins ou poussines 2^{ème} année surclassés.

Loi 4 : Equipement du joueur: Idem à 11, le port des protège-tibias est obligatoire.

Loi 5 : Arbitre : Idem à 11, un bénévole peut arbitrer sous réserve qu'il connaisse bien les règles du football à 7.

Loi 6 : Arbitres assistants: Idem à 11.

Loi 7 : Temps de jeu: Durée maximum de jeu pour les Poussins / Poussines = 50 minutes et les Benjamins/Benjamines = 60 minutes (un ou plusieurs matchs). Pas de prolongation.

Loi 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu : Les joueurs adverses doivent se trouver à 6 mètres du ballon.

Loi 9 : Le ballon en jeu et hors du jeu : Idem foot à 11

Loi 10 : But marqué : Idem foot à 11

Loi 11: Hors-jeu : Idem foot à 11, mais la zone de hors-jeu est délimitée par la ligne de but, les lignes de touche et une ligne intérieure tracée à 13 mètres de la ligne de but.

Loi 12 : Fautes et comportements anti-sportifs :

1. Tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprises de jeu sont directs.

2. L'arbitre, appréciant la gravité de la faute, peut accorder à l'équipe adverse, soit un coup franc direct, soit un coup de pied de pénalité face au but, à une distance de 13 mètres, lorsqu'un joueur en dehors de sa propre surface de réparation, mais dans son propre camp:

- commet intentionnellement une des 10 fautes référencées dans le coup franc direct,
- enfreint avec persistance les Lois du Jeu,
- désapprouve par parole ou par geste les décisions de l'arbitre,
- se rend coupable de conduite inconvenante,
- tient des propos injurieux ou grossiers,
- agit volontairement contre l'esprit du jeu, par exemple en jouant le ballon avec la main pour arrêter une attaque adverse ou en passant un croc en jambe à un adversaire, alors qu'il se trouve débordé.

3. Toutes les fautes commises intentionnellement dans la zone des 13 mètres par l'équipe défendante et passibles d'un coup franc direct, entraînent bien entendu un coup de pied de réparation.

4. Le gardien de but peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied de son partenaire (uniquement en poussins).

Loi 13 : Coups francs :Tous les coups francs sont directs et la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.

Loi 14 : Coup de pied de réparation et coup de pied de pénalité : point de réparation à 9 mètres. "Un coup de pied de pénalité" peut être ordonné par l'arbitre. Il est exécuté dans les mêmes conditions que le coup de pied de réparation, mais à une distance de 13 mètres de la ligne de but adverse, face au but, sans mur.

Loi 15 : Rentrée de touche: Idem foot à 11

Loi 16 : Coup de pied de but: Idem foot à 11

Loi 17 : Coup de pied de coin: La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.